

14

RAPPORT

OBJET : VENTE DE PAVÉS DE RÉCUPÉRATION

Les divers chantiers font l'objet de récupération des pavés qui sont ensuite nettoyés, triés et stockés par nature et calibres sur le dépôt de Teilhard de Chardin.

Avec les derniers chantiers importants, les stocks sont devenus conséquents, d'autant que les nouveaux projets en cours prévoient plutôt l'utilisation de pavés et dallages neufs sciés flammés mieux adaptés au confort de marche souhaité par les usagers ainsi que plus aisés à la pose.

Si certains pavés anciens sont réutilisés parfois pour des aménagements en sites classés ou inscrits, les quantités excédentaires qui représentent environ 1 700 tonnes, peuvent être mises en vente.

Pour ces pavés anciens, le prix de vente proposé à la tonne, hors pesage et transport à charge du demandeur, est, selon la nature des pavés de :

	Equivalent Tonne	Euros / Tonne
Pavés Colmar 15 x 20 x 14	1 T = 3,5 m ²	150 €/T (environ 42,85 €/ m ²)
Pavés Granit 15 x 20 x 14	1 T = 3,3 m ²	150 €/T (environ 45,45 €/ m ²)
Pavés Sierck 10 x 20 x 12	1 T = 4 m ²	80 €/T (environ 20 €/ m ²)
Pavés Mélaphyre 14 x 17 x 12	1 T = 3,5 m ²	80 €/T (environ 22,85 €/ m ²)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à vendre le stock de pavés excédentaire,
- d'encaisser le produit de cette vente,

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : **VENTE DE PAVÉS DE RÉCUPÉRATION**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDÉRANT l'importance des stocks de pavés récupérés sur les divers chantiers de la Ville de Metz,

CONSIDÉRANT que seule une partie de ce stock peut être réutilisée,

DÉCIDE de vendre le stock de pavés excédentaire selon le prix de vente, à la tonne, hors pesage et transport à charge du demandeur, fixé ci-après :

	Euros / Tonne
Pavés Colmar 15 x 20 x 14 cm environ	150 €/T
Pavés Granit 15 x 20 x 14 cm environ	150 €/T
Pavés Sierck 10 x 20 x 12 cm environ	80 €/T
Pavés Mélaphyre 14 x 17 x 12 cm environ	80 €/T

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à encaisser les recettes sur les budgets des exercices en cours,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON